



Canadian
Physiotherapy
Association

Association
canadienne de
physiothérapie

National Office / Siège Social
955 rue Green Valley Crescent, Suite 270
Ottawa ON K2C 3V4
T: 613-564-5454
F: 613-564-1577
information@physiotherapy.ca
www.physiotherapy.ca
www.physiotherapiecanadienne.ca

Par courriel :

EDSC.SM.CORR.DEPT-MS.CORR.DEPT.ESDC@hrsdc-rhdcc.gc.ca
Carla.Qualtrough@parl.gc.ca

Le 8 avril 2020

L'honorable Carla Qualtrough
Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de
l'Inclusion des personnes handicapées
Chambre des communes
Ottawa, ON K1A 0A6

Chère ministre,

Objet : L'Association canadienne de physiothérapie demande des changements à la Prestation canadienne d'urgence (PCU)

De la part de l'Association canadienne de la physiothérapie (ACP), qui représente 15 000 professionnels de la physiothérapie et étudiants au Canada, j'aimerais remercier le gouvernement du Canada pour son intervention rapide pour les Canadiens et Canadiennes qui éprouvent des difficultés financières en raison de la pandémie de COVID-19. Nous reconnaissons la vitesse inouïe à laquelle le gouvernement agit pour mettre en place des mesures pour soutenir les Canadiennes et Canadiens et nous apprécions son engagement. Nous avons cependant constaté une grave lacune dans la Prestation canadienne d'urgence (PCU), qui risque d'empêcher plusieurs physiothérapeutes de bénéficier de ce programme. Cette lacune pourrait avoir des répercussions négatives sur l'accès à la santé et aux soins de santé pour de nombreux Canadiens et Canadiennes. Par conséquent, nous vous demandons d'apporter des changements à la PCU pour y inclure une modeste allocation de revenu.

Plusieurs physiothérapeutes possèdent ou travaillent dans une clinique qui a temporairement fermé pour respecter l'ordonnance provinciale et pour s'assurer que des mesures de contrôle des infections comme la distanciation sociale (physique) soient instaurées pour réduire la transmission de la COVID-19. Cependant, pour plusieurs Canadiennes et Canadiens, les soins et les traitements offerts par les physiothérapeutes sont essentiels pour maintenir leur mobilité, leur santé et leur activité et pour éviter d'avoir à accéder à des services d'urgence à l'hôpital.

Les services de physiothérapie sont des services essentiels et doivent continuer à être offerts afin de répondre aux urgences et aux problèmes de santé urgents comme les blessures traumatiques et les AVC et pour les personnes vivant avec des problèmes de santé chroniques comme la fibrose kystique, la sclérose en plaques, la douleur chronique et l'insuffisance cardiaque chronique. Dans bien des cas, les physiothérapeutes se tournent vers la technologie et offrent des services de santé virtuels et de la téléadaptation pour continuer à soutenir et à protéger la santé des Canadiens et Canadiennes en ce moment. Permettre aux services de physiothérapie de continuer pour traiter les problèmes de santé urgents et chroniques en dehors des milieux hospitaliers signifie que la capacité des hôpitaux peut être axée sur la réponse aux demandes associées à la réponse à la pandémie de COVID-19.



La téléadaptation et les soins virtuels que les physiothérapeutes dispensent aident les Canadiens et Canadiennes à regagner et à maintenir leur mobilité, à maintenir leur santé et à gérer la douleur tout en limitant l'exposition à la COVID-19 en restant à la maison. Cette approche permet aux physiothérapeutes de continuer à servir leurs patients pendant la pandémie et aide à maintenir l'accès aux services de santé pour les Canadiennes et les Canadiens les plus vulnérables. Cependant, les soins virtuels compensent seulement une petite portion de la perte de revenus causée par la fermeture des cliniques. Ils n'offrent pas une source de revenus comparable aux activités normales. Par conséquent, les physiothérapeutes qui continuent d'offrir les services nécessaires par le biais des soins virtuels sont confrontés à une baisse considérable de leurs revenus et en gagnant un revenu même minimal, ils ne sont actuellement plus admissibles pour la PCU.

Étendre la couverture de la PCU pour inclure une modeste allocation de revenu aiderait à s'assurer que les physiothérapeutes sont capables d'accéder à du soutien financier bien nécessaire tout en s'assurant que les patients ont accès aux services de soins de santé nécessaires. Ceci constituerait une importante mesure de stabilisation alors que nous commençons à parler de ce dont les Canadiens et les Canadiennes auront besoin dans la phase de rétablissement de la COVID-19. Puisque plusieurs Canadiennes et Canadiens touchés par la COVID-19 pourraient avoir besoin de thérapie continue pendant des années, les cliniques privées et les services communautaires doivent survivre à cette période économique difficile pour pouvoir offrir les soins en dehors du système de soins actifs alors que les premiers stades de la pandémie sont derrière nous. Les cliniques de physiothérapie et les physiothérapeutes ont besoin d'accéder aux mesures de soutien financier offertes par le gouvernement pour s'assurer qu'ils demeurent viables financièrement afin de pouvoir continuer à servir nos communautés pendant qu'ils se rétablissent de la pandémie. Nous avons l'occasion d'ajuster la PCU maintenant pour permettre aux physiothérapeutes de continuer à offrir des soins à leurs patients et d'accéder au revenu d'urgence nécessaire pour traverser les difficultés financières immédiates causées par la pandémie de COVID-19.

Les physiothérapeutes sont une partie intégrante du système de soins de santé et ils jouent un rôle clé dans la protection, le maintien et l'amélioration de la santé et du bien-être des patients. Nous vous encourageons à reconnaître le rôle essentiel qu'ils jouent pendant ces temps difficiles en étendant la couverture de la PCU pour permettre aux physiothérapeutes de bénéficier d'une modeste allocation de revenu.

Nous nous réjouissons de continuer à soutenir le gouvernement dans ses efforts de gestion de la pandémie de COVID-19 et nous accueillons chaleureusement toute occasion de contribuer aux décisions et aux actions gouvernementales. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute question ou pour avoir plus d'information.

Sincèrement,

John-Paul (JP) Cody-Cox
directeur général
jpcodycox@physiotherapy.ca
www.physiotherapy.ca

c. c. :
L'honorable Bill Morneau, ministre des Finances
L'honorable Patty Hajdu, ministre de la Santé